Acte publié et certifié conforme le 18 décembre 2025
Mme Rita SCHLADT, Présidente de Pays de Blain Communauté

LISTE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize du mois de décembre à neuf heures, se sont réunis à Blain, les membres du bureau communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mardi neuf du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

En présence de :
Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.
Excusés :
M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais (pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (pouvoir à M. OUDAERT).
Absente :
Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
BC 2025 12 01	RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs au 01/01/2026	R. SCHLADT	UNANIMITE 8 voix POUR

Fait le 16 décembre 2025 à Blain

Rita SCHLADT,
Présidente

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 décembre 2025
Délibération n°BC2025 12 04

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize du mois de décembre à neuf heures, se sont réunis à Blain, les membres du bureau communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mardi neuf du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

En présence de :
Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Excusés :
M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais (pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (pouvoir à M. OUDAERT).

Absente :
Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	9
Présents	6
Votants	8
VOTE	
Pour	8
Contre	
Abstention	

RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2026

Rapport de Madame la Présidente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;
VU l'article L411-6 du Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération n°2022- 07-01 du 06 juillet 2022 portant sur le chapitre VII des lignes directrices de gestion ;
VU la délibération n°2025 03 01 du Conseil communautaire du 12 mars 2025 portant délégations du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;
VU l'avis du Conseil d'exploitation de la régie « Déchets » du 15 octobre 2025 ;
VU l'avis du Conseil d'exploitation de la régie SPANC du 15 octobre 2025 ;
VU l'avis du Comité Technique paritaire en date du 04 décembre 2025 ;
VU l'avis du Conseil d'exploitation de la régie Centre Aquatique Canal Forêt du 11 décembre 2025 ;

Conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251216-BC2025-12-01-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Il appartient donc au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, comme suit :

- **Pour le Centre Aquatique Canal Forêt**

Considérant la nécessité de créer 2 postes sur le tableau des emplois du Centre Aquatique Canal Forêt comme suit :

Cadre d'emplois	Création	Grade	Temps de travail	Motifs
Éducateurs des Activités Physiques et Sportives	1	Éducateur des activités physiques et sportives	7/35e	Modification de la durée hebdomadaire de travail
Adjoints Techniques	1	Adjoint technique	35	

Considérant la nécessité de supprimer 6 emplois sur le tableau des emplois du Centre Aquatique Canal Forêt comme suit :

Cadre d'emplois	Suppression	Grade	Temps de travail	Motifs
Éducateurs des Activités Physiques et Sportives	1	Éducateur des activités physiques et sportives	4.5/35e	Modification de la durée hebdomadaire de travail
	1	Éducateur des activités physiques et sportives	2/35e	Réorganisation
Opérateurs des Activités Physiques et Sportives	2	Opérateurs des activités physiques et sportives	3.5/35e	Réorganisation
Adjoints administratifs	1	Adjoint administratif	35	Réorganisation
Adjoints techniques	1	Adjoint technique	28	Réorganisation

- **Pour le Transport Scolaire**

Considérant la nécessité de créer 3 postes sur le tableau des emplois du Transport scolaire comme suit :

Cadre d'emplois	Création	Grade	Temps de travail	Motifs
Adjoints Techniques	1	Adjoint technique principal de 1ère classe	35	Recrutement en interne
	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	35	
	1	Adjoint technique	31.25	Modification de la durée hebdomadaire de travail

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251216-BC2025-12-01-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi sur le tableau des emplois du Transport scolaire comme suit :

Cadre d'emplois	Suppression	Grade	Temps de travail	Motifs
Adjoints techniques	1	Adjoint technique	22/35e	Modification de la durée hebdomadaire de travail

- **Pour le budget de la REOMI**

Considérant la nécessité de supprimer 3 emplois sur le tableau des emplois de la REOMI comme suit :

Cadre d'emplois	Suppression	Grade	Temps de travail	Motifs
Ingénieurs	1	Ingénieur principal	35	Poste vacant depuis 2ans et non conforme au droit privé
Adjoints techniques	1	Adjoint technique principal de 1ère classe	35	Mutation en interne
	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	35	Mutation en interne

- **Pour le budget général**

Considérant la nécessité de créer 5 postes sur le tableau des emplois du Budget Général comme suit :

Cadre d'emplois	Création	Grade	Temps de travail	Motifs
Ingénieurs	1	Ingénieur	35	Recrutement Environnement
Techniciens	1	Technicien principal de 1ère classe	35	Conformité statutaire
Adjoints techniques	1	Adjoint technique	24/35e	Entretien des locaux
Educateurs de Jeunes Enfants	1	Éducateur de jeunes enfants	35	Modification de la durée hebdomadaire de travail
Adjoints administratifs	1	Adjoint administratif principal de 2e classe	35	Avancement de grade suite à la réussite du concours

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251216-BC2025-12-01-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Considérant la nécessité de supprimer 5 emplois sur le tableau des emplois du Budget Général comme suit :

Cadre d'emplois	Suppression	Grade	Temps de travail	Motifs
Attachés	1	Attaché principal	35	Avancement de grade
Éducateurs de jeunes Enfants	1	Éducateur de Jeunes Enfants	28/35e	Modification de la durée hebdomadaire de travail
Techniciens	2	Technicien	35	Conformité statutaire
Adjoints techniques	1	Adjoint technique	35	Changement de fonction comptable

- **Pour le budget du SPANC**

Considérant la nécessité de créer 2 emplois sur le tableau des emplois du SPANC comme suit :

Cadre d'emplois	Création	Grade	Temps de travail	Motifs
Techniciens	1	Technicien	35	Création
Adjoints techniques	1	Adjoint technique	35	Changement de budget

Le poste de technicien créé est un contrat de droit privé. La convention collective applicable est : la convention collective nationale de l'assainissement et de la maintenance industrielle – IDCC 2272.

Sur ce rapport, le Bureau Communautaire décide :

- **D'adopter** les propositions de création d'emplois ci-dessus qui prendra effet au retour du contrôle de légalité ;
- **D'inscrire** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 8 VOIX POUR

Fait et délibéré en séance
Le 16/12/2025
La Présidente, Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE CHALAIN COMMUNAUTE Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251216-BC2025-12-01-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025